

patients—cette proportion, soit 10 p. 100, fléchit rapidement, et ce programme fut suivi pendant plusieurs années. Malheureusement, après deux ou trois ans, la subvention fut réduite, et, inutile d'en faire un historique détaillé, en 1932 elle disparut complètement. Bien plus, la division du service préventif des maladies vénériennes fut abolie, abandonnée par le ministère de la Santé nationale, en même temps que d'autres divisions utiles de ce ministère; et bien que les provinces aient quelques fois protesté et réclamé du gouvernement fédéral le rétablissement du système en vigueur depuis 1919, celui-ci resta sourd à toutes ces demandes. La subvention n'a jamais été rétablie et les gouvernements provinciaux n'ont jamais obtenu d'aide depuis. On s'imagine sans peine que les départements provinciaux de la santé ont considérablement diminué leur activité à cet égard, surtout dans les provinces pauvres, telles que celles de l'Ouest, et peut-être jusqu'à un certain point, les Provinces maritimes.

Je fais ces remarques à propos de la subvention proposée à la Ligue de la santé du Canada. Je puis vous assurer, monsieur le président, que cette association est l'organisme qui a sans cesse intéressé les gens à la question. Elle a déjà reçu du ministère fédéral de la Santé une subvention allant jusqu'à \$20,000. En 1933, elle n'a rien reçu; en 1934, elle a reçu \$5,000, somme qu'elle a touchée depuis lors. Je ne prétendrai pas que je n'ai pas mission de défendre la Ligue, car tel n'est pas le cas. Je fais surtout ces remarques pour engager le Gouvernement à comprendre ses obligations, afin qu'il accorde une subvention généreuse à cet organisme, car nul ne contestera que l'association a rendu de grands services non seulement pour cet aspect de la santé nationale, mais dans tous les domaines et pour tous les genres de maladies. J'aimerais à donner une liste de ses travaux. Elle publie une revue trimestrielle appelée *Health*, que plusieurs d'entre vous ont lue sans doute, et dont le tirage est de 10,000 exemplaires au minimum. Elle distribue un bulletin mensuel; *Canada's Health News*, au tirage initial de 10,000 exemplaires. Toutes les semaines, elle donne des émissions radio-phoniques irradiées d'un bout du pays à l'autre par trente-huit stations. Elle envoie chaque semaine à tous les journaux canadiens, quatre communiqués, dont quelques-uns en français. Elle distribue des articles français et anglais sur le cancer à 350 journaux, chaque semaine. Dernièrement, 110 municipalités ont nommé chacune deux représentants au conseil de la Ligue. Elle a encouragé plusieurs associations nationales à s'affilier. Elle compte un comité national sur les maladies vénériennes

[M. Howden.]

qui est très actif. Un comité concernant l'examen médical périodique préconise un projet de société à cotisation annuelle et qui comporterait entre autres choses l'examen médical périodique. La Ligue a fondé un comité national relatif à la pasteurisation du lait, car, somme toute, le seul lait absolument sain est le lait pasteurisé. La seule manière de prévenir et d'éliminer la fièvre intermittente et la tuberculose, c'est la pasteurisation du lait. Cela ne fait pas de tort au lait. Le lait pasteurisé est aussi doux et nourrissant que le lait non pasteurisé. Je n'ai pas mission de défendre les crémeries, mais j'affirme comme médecin que je suis profondément convaincu que, dans l'intérêt bien entendu des enfants et pour la préservation de leur santé, nous devrions exiger la pasteurisation du lait et veiller à ce que ce soit le seul lait consommé dans nos foyers.

Un comité parlementaire relatif à la santé, comprenant trente membres du Sénat et de la Chambre des communes, a été organisé par la Ligue et beaucoup d'autres initiatives ont été prises.

La chose la plus importante pour le peuple canadien est probablement sa santé. Je ne reviendrai pas sur cette vieille question que j'ai discutée plusieurs fois. La chose qui importe le plus aux Canadiens c'est la santé. J'ai par devers moi quelques chiffres. Je trouve dans le rapport des statistiques démographiques de 1935, tableau numéro 29, qu'il y a eu 392 nouvelles inscriptions de cas de paralysie générale chez les aliénés, ce qui est une forme d'aliénation syphilitique. Le ministère de la Santé de la Colombie-Britannique établit dans une communication qu'un cas de ce genre coûte en moyenne à la province \$3,000 par année. Cela fait donc un total de \$1,176,000 pour les 392 nouvelles admissions aux institutions d'aliénés du Canada. C'est à peu près ce que coûte annuellement au pays le soin des aliénés syphilitiques. Je trouve dans une lettre émanant de l'administration ontarienne qu'au cours de l'année terminée le 31 mars 1936, sur un total de 14,142 malades hospitalisés en permanence, 432 étaient des cas de paralysie générale chez les aliénés et 17 des cas de syphilis cérébro-spinale, soit en tout 449 cas. Si leur hospitalisation représente un coût moyen journalier de \$1, ce qui est absurdement bas, le coût de ces deux maladies en Ontario s'établit à \$4.50 par jour ou \$164,250 par année, soit à peu près le triple du coût pour tout le Dominion ou \$492,750.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'en dire davantage. Il n'y a qu'une conclusion possible: la situation ne permet pas au pays de traiter la question à la légère. Ce qu'il